

Département de la Seine Maritime
VILLE DE SAINT NICOLAS D'ALIERMONT

Mairie – B.P.13 – 76510 Saint Nicolas d'Aliermont
Tél. : 02 35 85 80 11 – Mail : accueil@mairie-sna.fr

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217606243-20231213-2023-12-13-05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/12/2023

Publication : 14/12/2023

Pour l'autorité compétente par délégation

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS / 2023-12-13-05

L'an deux mille vingt-trois, le treize décembre, à dix-huit heures et quarante-cinq, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Saint Nicolas d'Aliermont, salle du conseil municipal de la mairie, sur convocation et sous la présidence de Madame Blandine LEFEBVRE, Maire.

Etai~~ent~~ présents : Mme LEFEBVRE B., Maire, M. BEUCAMP L., Mme CARON A., M. SORIN P., Mme POISSON C., M. VASSELIN H., Mme FLEURY B., Adjoint, Mme MOA K., Mme POIS M.B., M. FONTAINE S., M. LECOQ L., Mme WILK I., M. BENET M. ; M. NOVICK C., Mme PETAIN A., Mme FIHUE-BUQUET A., M. PETIT M., M. COUAILLET T., M. SERAFFIN JC., Mme BOUCLON S., M. BARUT H.

Etai~~ent~~ absents excusés : M. BREARD D. (pouvoir à Mme LEFEBVRE B.), M. LEROY E. (pouvoir à M. BEUCAMP L.), Mme POIS L. (pouvoir à Mme POIS MB.)

Etai~~ent~~ absents : M. AVRIL V., M. WINTER G., Mme BREARD A.

Date de convocation : 05/12/2023

Date d'affichage : 06/12/2023

Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents : 21

Votants : 24

Mme Fihue-Buquet Alexandra a été désignée secrétaire de séance.

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

OBJET : APPEL A MANIFESTATION D'INTERET – SOUTIEN A L'INGENIERIE DE PROJET DU POLE ENFANCE ET DU POLE ADOLESCENTS

La commune via le centre social La Parenthèse a répondu en aout 2023 à un appel à manifestation d'intérêt (AMI) proposé par le Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES).

Cet AMI permet de soutenir via une aide financière, les initiatives portées par les collectivités dans le cadre de l'élaboration et du déploiement d'un Projet éducatif de territoire (PEDT) et d'un plan mercredi.

Le projet proposé par la commune via le centre social La Parenthèse concerne l'accompagnement du pôle enfance et du pôle adolescents pour apporter un soutien à la coordination des deux pôles, conduire le PEDT et élaborer le plan mercredi 2024 et rédiger le nouveau projet éducatif.

L'accompagnement financier est de 12 200 euros maximum et peut couvrir le cout d'une prestation d'ingénierie pédagogique par un organisme spécialisé, EDUCAPOP.

Vu le Code général des Collectivités territoriales,

Considérant le projet social du Centre social La Parenthèse,

Considérant l'avis de la commission « Centre social » du 6 décembre 2023,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Valide l'accompagnement du pôle enfance et du pôle adolescent du Centre social La Parenthèse par l'organisme EDUCAPOP, dans le cadre d'une ingénierie pédagogique et de projet ;
- Prend acte que l'accompagnement financier prévu par l'appel à manifestation d'intérêt AMI permettra de couvrir le cout des prestations d'EDUCAPOP, jusqu'à 80% maximum des dépenses totales,
- Autorise madame le maire, ou tout adjoint pris dans l'ordre du tableau, à prendre tout acte et toute décision qui seraient la conséquence de la présente délibération.

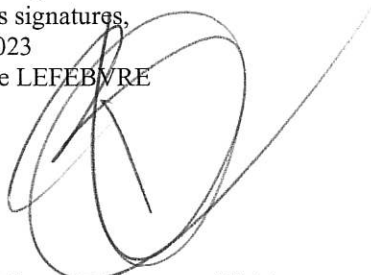
Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Pour extrait conforme,

Au registre sont les signatures,

Le 13 décembre 2023

Le Maire, Blandine LEFEBVRE



La secrétaire de séance, Alexandra Fihue-Buquet



Madame le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de ROUEN dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat